Prime de Noël 2012 : les montants, modalités et date de versement probables

Posté par: cthierry
Publié le : 07-11-2012 17:30:00

La prime de Noël a été versée pour la première fois en 1998 et depuis elle est reconduite chaque année. Mais en période de rigueur budgétaire, beaucoup se demandaient si la prime allait être reconduite cette année. Et le gouvernement vient de répondre positivement en indiquant que la prime sera bien versée cette année et que le montant et les dates de versement seront connus dans le courant du mois de novembre. Par ailleurs, le projet de loi de finances pour l'année 2013 prévoit, de manière durable, le financement de la prime de Noël à partir de l'année 2013.

La prime de Noël 2012 est une aide exceptionnelle versée à certains bénéficiaires de minima sociaux. L'année dernière, les personnes qui pouvaient prétendre à cette prime étaient les bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique (ASS), les bénéficiaires de l'allocation équivalent retraite (AER), les bénéficiaires de l'allocation transitoire de solidarité (ATS), les bénéficiaires de la prime forfaitaire mensuelle de reprise d'activité et les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), dont les ressources du foyer ne dépassaient pas le montant forfaitaire servant au calcul du revenu garanti par le RSA et correspondant à leur situation familiale.

AD-TSO

La prime de Noël 2012 sera versée par la Caf et Pôle emploi aux bénéficiaires du RSA. Dès que le décret sera publié au journal officiel, les montants et la date de versement seront connus, en général la prime est versée vers le 10 décembre si l'on se réfère aux années précédentes.

Pour rappel, en 2011 les montants de la prime de Noël n'avaient pas changé par rapport à 2010 et il en sera sans aucun doute de même cette année à moins que le gouvernement ne se décide à donner un coup de pouce supplémentaire comme pour la rentrée des classes

Les montants de 2010 et 2011 et sans doute ceux de 2012 :
Personne isolée : 152,45 euros
Personne isolée avec un enfant ou couple sans enfant : 228,67 euros
Personne isolée avec deux enfants ou couple avec un enfant : 274,41 euros
Personne isolée avec trois enfants : 335,39 euros
Couple avec deux enfants : 320,14 euros
Personne isolée avec quatre enfants : 396,37 euros
Couple avec trois enfants : 381,12 euros
Par personne supplémentaire 60,98 EUR

Mise à jour le 20 novembre :
Les montants, bénéficiaires et modalités de versement ont été dévoilés par la CAF :
Prime de Noël 2012 : les montants, bénéficiaires et modalités de versement (CAF)

Complément d'information :
La Prime de Noël 2012 pour les bénéficiaires du RSA, ASS, AER et ATS

Prime de Noël 2012 : attention aux mails frauduleux (arnaques CAF)

(Illustration site internet de la CAF)